

Règlement particulier

Badafont 10

Du 7 au 9 juin 2025

Article 1 – Généralités

Le tournoi est autorisé sous le n°XXXXXXXXXXXXX. Il se déroulera du 7 au 9 juin 2025.

Le tournoi se déroulera selon les règles de la Fédération Française de Badminton FFBAD, et du règlement ci-après.

Tout participant doit être en règle avec la FFBAD et en possession de sa licence compétition.

Le juge-arbitre désigné par le comité d'organisation du tournoi sera **Hugo ANEST**. Sa décision sera sans appel, le juge-arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un point de ce règlement.

Le GEO principal de ce tournoi est **Maxime DUFILS** et le GEO adjoint est **Paul-Alexandre BALANA**

Le tournoi aura lieu sur 7 terrains au sein du gymnase Joliot Curie, 38 avenue Rabelais, 94120 Fontenay-sous-Bois. Le stationnement étant difficile, nous vous conseillons d'utiliser les transports en communs ou de privilégier le co-voiturage.

Concernant les moyens de transports, l'arrêt Val de Fontenay sur le RER A et E est à 10 min à pied du gymnase et différents arrêts avec les bus 116, 118, 124 et 301 sont proches du gymnase.

Article 2 – Séries et Tableaux

Article 2.1 – Le nombre de joueurs maximum est de 450. Le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un ou plusieurs tableaux afin de maintenir une offre optimale pour les joueurs.

Article 2.2 – Le tournoi est ouvert à tous les joueur(se)s, en possession d'une licence compétition de la FFBAD.

Article 2.3 – La date de prise en compte des classements pour la confection des tableaux est fixée au **07/05/2025**. Le tirage au sort aura lieu le **24/05/2025**.

Article 2.4 – Le tournoi « Badafont 10 » est un tournoi national qui s'adresse à tous les joueurs pouvant jouer en catégorie Sénior (de Minime à Vétérant).

Article 2.5 - Les tableaux seront proposés en 6 séries modifiables selon le nombre d'inscriptions :

- N1/N2
- N3/R4
- R5/R6
- D7/D8
- D9/P10
- P11/NC

Article 2.6 - Les tableaux ouverts sont en Simple Hommes, Simple Dames, Double Hommes, Double Dames et Double Mixte. Tous les tableaux se jouent avec un mode de qualification constitué d'une phase de poules suivie d'une phase en élimination directe, ou d'une poule unique.

Article 2.7 - Le nombre d'inscriptions est limité. Le comité d'organisation se réserve le droit de scinder, ajouter, regrouper, limiter ou supprimer des tableaux. Les tableaux ne seront ouverts qu'à partir de 4 paires ou 4 joueurs inscrits

Article 2.8 – Les simples se jouent entièrement le samedi, les doubles hommes et dames se jouent entièrement le dimanche et le mixte se jouent entièrement le lundi.

Article 2.8 – Les joueurs peuvent s'inscrire sur les 3 tableaux.

Article 2.9 - La série de participation d'un(e) joueur(se) ou d'une paire de double et/ou de mixte devra respecter la règle suivante : la moyenne de la paire ne peut pas être plus de 16 fois supérieur à celle de la paire la moins bien classé. Une paire NC ou P12 ne peut pas participer à un tableau incluant des joueurs D8 (ou plus). Une paire P11 ne peut pas participer à un tableau incluant des joueurs D7 (ou plus).

Article 2.10 – Le surclassement est autorisé en double et en mixte seulement si un des deux joueurs de la paire a un classement nécessaire pour intégrer la série et que l'autre joueur ai un seul classement d'écart avec la série. Par exemple : une paire R6/D7 peut s'inscrire en série R5/R6 alors qu'une paire R6/D8 ne peut pas.

Article 2.11 – Le surclassement n'est pas autorisé en simple.

Article 3 – Inscriptions

Article 3.1 – La date limite des inscriptions est fixée au **07 mai 2025** date à laquelle les classements seront arrêtés pour la confection des tableaux.

Article 3.2 – Une liste d'attente ainsi que la confirmation des inscriptions seront publiées au plus tard le **07 mai 2025**.

Article 3.3 – La date du tirage au sort est fixée au **24 mai 2025**, après cette date aucun remboursement ne sera effectué.

Article 3.4 – Les frais d'inscription s'élèvent à **18€ pour 1 tableau, 22€ pour 2 tableaux et 25€ pour les 3 tableaux**. Les lots et bon d'achats seront indiqués à posteriori dans un tableur en annexe.

Article 3.5 – Les inscriptions et le paiement s’effectuent exclusivement sur BADNET. Les inscriptions ne seront retenues qu’après réception du paiement de la **paire complète**. Aucune inscription par courrier ou par mail ne sera prise en compte.

Article 3.6 – Le tournoi est au format standard donc la prise en compte des inscriptions est faite dans l’ordre d’arrivée des inscriptions complètes de chaque paire.

Article 3.7 – Les classements pris en considération seront ceux à la date de fin des inscriptions. Les têtes de séries seront désignées par le Juge-Arbitre et le comité d’organisation à l’aide du CPPH de la FFBaD à la date du tirage au sort.

Article 4 – Déroulement

Article 4.1 – Les convocations seront envoyées par mail à l’adresse de contact Badnet. En cas d’envoi multiple, la dernière version est la seule à prendre en compte.

Article 4.2 – Tout joueur est tenu de pointer dès son arrivée dans le gymnase. En cas de retard, le joueur doit contacter les organisateurs sous peine d’être déclaré forfait.

Article 4.3 – Tout joueur souhaitant s’absenter du gymnase ou sortir de son terrain en cours de match doit demander l’autorisation au Juge-Arbitre, sous peine d’être déclaré forfait.

Article 4.4 – L’ordre des matchs respecte la numérotation du programme dans la mesure du possible. L’horaire est donné à titre indicatif. Selon l’avancement de la compétition, un joueur peut être appelé 1 heure avant l’horaire prévu.

Article 4.5 – Le temps de préparation sur le terrain (échauffement, tests de volants, mise en tenue) est fixé à **3 minutes** à partir de l’appel de votre match. Le test des volants s’effectue avant l’échauffement.

Article 4.6 – Le temps de repos minimum entre 2 matchs est fixé à **20 minutes** (temps de préparation compris). Néanmoins, ce temps peut être rallongé sur décision du Juge-Arbitre ou diminué en accord avec les intéressés.

Article 4.7 – Le mode d’arbitrage est l’auto-arbitrage sauf pour les demi-finales et les finales de la série N1-N2 qui seront arbitrés. Cependant, tout joueur pourra faire appel au juge-arbitre, à tout moment du tournoi, qui désignera, si possible, un arbitre (ou faisant office).

Article 4.8 – Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de désaccord, ils devront utiliser à leurs frais le volant officiel de la compétition, à savoir le **CBX Red**, qui sera mis en vente dans le gymnase.

Article 4.9 – Le joueur doit porter une tenue vestimentaire conforme au règlement fédéral. Il en va de même pour toute personne se trouvant sur le plateau de jeu.

Article 4.10 – Sur le plateau de jeu, les chaises sont réservées au coaching (2 par équipe). Le plateau sportif est réservé aux joueurs en match et leur coach, ainsi qu’aux organisateurs et Juge-Arbitre.

Article 5 – Forfaits

Article 5.1 – Tout joueur inscrit au tournoi se doit de connaître le règlement fédéral relatif aux forfaits ainsi que la procédure LIFB.

Article 5.2 – Tout joueur devenant indisponible aux dates de la compétition doit en faire part à l'organisateur dans les plus brefs délais.

- Si l'annonce est faite avant le tirage au sort, le joueur est remboursé des frais d'inscription à l'exception des frais de paiement CB qui ne sont pas remboursables (les frais BadNet) ;
- Si l'annonce est faite après le tirage au sort, le joueur doit envoyer dans les 5 jours suivant la compétition un justificatif valable à la LIFB (forfait@lifb.org) ainsi qu'au Juge-Arbitre en copie et à l'organisateur, accompagné du formulaire fédéral rempli.

Article 5.3 – En cas de défaillance d'un partenaire inscrit, le joueur peut proposer un nouveau partenaire ayant le même profil afin de conserver son affectation dans son groupe d'origine. Le partenaire du défaillant doit faire savoir à l'organisation s'il souhaite qu'on lui trouve un nouveau partenaire, ou s'il souhaite retirer son inscription. A défaut, celui-ci est considéré comme au bon vouloir de l'organisation.

Article 6 – Modalités spécifiques

Article 6.1 – L'utilisation de substances destinées au dopage est prohibée. La personne utilisant un médicament dopant à des fins médicales doit présenter une ordonnance médicale auprès du Juge-Arbitre avant son premier match. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère des Sports.

Article 6.2 – Le Comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vols, pertes, accidents, ou autres incidents.

Article 6.3 – Chaque participant inscrit au tournoi est tenu d'appliquer les consignes sanitaires gouvernementales et de la FFBAD en vigueur à la date du tournoi. Tout joueur ne respectant pas les consignes sanitaires en vigueur à la date du tournoi risque une disqualification du tableau par le juge arbitre.

Article 6.4 – Des photos peuvent être prises lors du tournoi pour être diffusées. Si les joueurs ne souhaitent pas être photographiés ou filmés, ils doivent en faire part au Comité d'organisation. Tout joueur n'ayant pas fait part de son refus est considéré comme consentant.

Article 6.5 – Toute participation au tournoi implique l'adoption du présent règlement.